MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-03-2025

Dossier complet le : 08-10-2025

N° d'enregistrement : 000465/KK P

1 Intitulé du projet

Centrale photovoltaique au sol (<1MWc) dans la zone industrielle (ZI) la Vraiville de la commune de Laignes (21)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: R&S

Raison sociale: SAS

N° SIRET: 92178240500010

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: MALVILLE

Prénom(s): Romain

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une centrale photovoltaique au sol sur environ 1,8ha. La centrale d'une puissance d'environ 1MWc sera composee de panneaux photovoltaiques fixes installes sur des structures metalliques. Ces structures appelees "tables photovoltaiques" seront installees sur des pieux battus ou visses en fonction de la portance des sols. Les tables photovoltaiques seront implantees apres avoir effectue un debroussaillage et un leger nivellement du terrain. Il pourra etre envisage une remise en herbe du terrain pour favoriser son infiltration. En ce qui concerne les dimensions des structures, les panneaux solaires auront une hauteur minimale de 0,80 m par rapport au sol et une hauteur maximale de 3,50 m Le projet comprend egalement l'installation d'un poste de livraison ENEDIS d'environ 20 m² et d'une citerne incendie sur une surface d'environ 60m2. Le site sera cloture. La cloture sera effectuee au moyen d'un grillage souple a maille large permettant le passage de la petite faune, d'une hauteur hors sol de 2m.

4.2 Objectifs du projet

Le projet permet de contribuer au developpement des energies renouvelables sur le territoire, et ce, sur un terrain industriel et constructible conformement aux priorisations de l'Etat. La production annuelle d'electricite renouvelable, estimee a 1,2 GWh environ soit l'equivalent de la consommation de 300 foyers. La valorisation du terrain aujourd'hui non exploite va permettre fr produire une electricite locale, verte, durable et decarbonee.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le calendrier du chantier sera adapte pour limiter les impacts sur l'environnement. Le chantier en lui meme est prevu pour une duree de 3 a 4 mois (Septembre a Mars). Le terrain necessitera d'enlever les quelques dechets (carcasses de machines, morceaux de metal) presents sur site et un leger nivellement. Les structures porteuses seront pre-assemblees en usine et montees sur le site, les horaires et les periodes de chantier seront definis et adaptes afin d'eviter toute nuisance sonore sachant que : - Le mode constructif presente peu de nuisance, il s'agit de structures legeres montees grace a des petits engins de levage. - Les travaux seront realises en une seul phase. Pas de travaux pendant les jours feries et le week-end. - L'emplacement de la base vie ainsi que la zone de stockage sera defini avec le proprietaire du site et sera en retrait de l'emprise publique. Pour la gestion des dechets, un tri selectif sera mis en place sur le chantier avec une evacuation reguliere des dechets de construction vers un centre habilite. Le raccordement electrique sera realise a l'aide de tranchees jusqu'au poste de livraison faisant le lien avec le reseau public. Le poste de livraison sera livre prefabrique et installe par ENEDIS a l'aide d'un camion grue a l'entree de la centrale. Il sera installe dans une fouille de 20-30cm de profondeur environ, aplanie, sur un lit de sable ou de tout venant, ou sera pose directement au sol selon les contraintes.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le parc photovoltaique necessite environ une visite de maintenance par mois, et a chaque fois que necessaire en cas d'evenement exceptionnel. La production est suivie en temps reel via un serveur, des cameras permettront de surveiller les installations. En fin d'exploitation, tous les amenagements seront demanteles, les panneaux solaires seront recuperes afin d'etre recycles. La maintenance sera effectuee par une societe locale, formee et habilitee a la maintenance photovoltaique. La vegetation du parc sera entretenue grace a une fauche annuelle. La cloture disposera egalement de passes a petite faune, assurant le maintien d'une activite animale sur site.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande prealable de travaux conformement a l'article R421-9 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie cloturee Surface projetee des modules Puissance installee	(18000, m2) (4800, m2) (995, kWc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Route de Griselles

Lieu-dit :

Localité : Route de Griselles 21330 Laignes

Code postal : 21330 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 4°21'32"E Lat. : 47°51'10"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

le projet se situe sur les parcelles cadastrales A82, A83, A127, A129 de la commune de Laignes. Il se situe en zone Ue industrielle constructible.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Le projet n'entre dans le perimetre d'aucune ZNIEFF. La zone la plus proche est la ZNIEFF1 PRAIRIES DE LA VALLEE DE LA LAIGNES A GRISELLES situee a 300m a l'ouest du site
En zone de montagne ?	☐	☑	D'apres le site de l'Observatoire des Territoires, tenu par l'Agence Nationale de la Cohesion des Territoires, la commune est situee hors de toute zone de montagne au titre de l'agriculture et au titre de l'urbanisme.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Le projet n'est couvert par aucun arrete de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	D'apres le site de l'Observatoire des Territoires, la commune de Laignes n'est pas consideree comme une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Le projet n'entre dans le perimetre d'aucun de ces sites.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	Le PPBE dans le departement de Cote-d'Or. La commune de Laignes n'est pas concernee par les cartes de bruits.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	L'emprise est situee en dehors de tout site inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	D'ares le SIG zones humides, aucune zone humide n'est presente au niveau du projet (https://sig.reseau-zones-humides.org/)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	Pas de PPRN, pas de PPRT. Il existe une carte du risque inondation dans le Bassin Versant de la Laignes mais la parcelle du projet n'est pas situee en zone inondable. https://www.cote-dor.gouv.fr/contenu/telechargement/22353
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Aucun sol potentiellement pollue (site BASOL) ou ancien site industriel (site BASIAS) n'a ete recense au niveau du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	Le site n'est couvert par aucune ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Le projet n'est pas situe dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destinee a la consommation humaine ou d'eau minerale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le projet n'est pas situe dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Pas de Natura 2000 proche du site.
D'un site classé ?	☑	☐	ZNIEFF1 PRAIRIES DE LA VALLEE DE LA LAIGNES A GRISELLES situee a 300m a l'ouest du site

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	L'exploitation ne necessitera l'utilisation de la ressource en eau que lors du nettoyage des panneaux. La frequence de ce nettoyage est definie au cas par cas suite aux preconisations etablies lors la maintenance annuelle. Les volumes sont de l'ordre de 0,1 litre par m² environ 1 fois par an soit 480 litres pour les 4800 m² de panneaux. Pendant les travaux, la consommation en eau sera limitee
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le battage/vissage de pieux, solution retenue pour les fondations du projet, n'implique aucun drainage ou modification des masses d'eau souterraines. Les tables ne sont pas etanches et laissent passer l'eau entre les modules.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Pas de deblai/remblai a l'exception d'un leger nivellement et de l'excavation pour le poste de livraison Enedis sur 20m2 et pour la plateforme support de la bache incendie.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Aucun import / export de terre n'est a prevoir.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	La centrale PV n'entrera pas en interaction avec les ressources/equipements d'alimentation en eau potable/assainissement (en dehors de la consommation d'eau pour le nettoyage des panneaux, dont les volumes sont limites). Aucun raccordement n'est prevu sur les reseaux d'eau potable ou d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le calendrier de travaux sera adapte pour limiter au maximum l'impact sur la faune et la flore (Septembre a Mars). Un couvert vegetal d'herbe sera plante sous les panneaux afin de favoriser l'infiltration et la biodiversite.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	L'emprise du projet ne se situe pas a proximite d'une zone Natura 2000. La zone du projet n'a pas de sensibilite ecologique (faune, flore, habitat)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le site est situe en zone Ue constructible du PLU de Laignes
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	pas de PPRT
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Pas de PPRN. Le Bassin Versant de la Laignes concerne la commune de Laignes mais le site est situe en dehors de la zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Sans objet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Uniquement durant la phase travaux avec en moyenne 2 camions/jours
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Bruit temporaire pendant la phase travaux. Aucune emission pendant la phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Sans objet
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Sans objet
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	En phase chantier certaines operations de battage/vissage de pieux pourront emettre des vibrations localisees et temporaires. En exploitation une centrale photovoltaique n'emet pas de vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Aucune source d'emission lumineuse n'est prevue.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Sans objet
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	En phase travaux, des emissions de poussieres sont possibles (tranchees, circulation des engins) mais seront temporaires et circonscrites au site. En phase exploitation, le projet ne sera a l'origine d'aucun rejet atmospherique.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Sans objet
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	En phase travaux les dechet seront majoritairement non dangereux (emballages, inertes). Les dechets seront produits en petite quantite. En phase d'exploitation la production de dechets sera faible et limitee au changement des pieces defectueuses.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet n'est pas situe dans un site presentant un patrimoine architectural, culturel, archeologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	L'emprise fonciere du projet est en zone constructible Ue a vocation industrielle et artisanale. Un couvert vegetal d'herbe sera plante sous les panneaux afin de favoriser l'infiltration et la biodiversite.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- implantation de haies autour du site et respect topographique du terrain (leger nivellement). - plantation d'un couvert vegetal d'herbe sous les panneaux et en dehors des pistes de circulation. - Limitation de la surface impermeabilisee (Base de vie sur une surface artificielle, utilisation d'une piste existante) - Entretien regulier et suivi permanent de l'etat du site - Calendrier de travaux adaptes (Sept-Mars) - Cloture disposant de passe a faune

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'engendre pas d'impact significatif sur l'environnement et sera eloigne de tout site classe. Les modules photovoltaiques seront ancres par l'intermediaire de pieux battus ou visses. Dans une volonte de realiser une integration paysagere adaptee, des haies composees d'essences locales seront creees pour limiter l'impact visuel depuis la route et favoriser la biodiversite. Le site est aujourd'hui en zone industrielle constructible et laisse en friche par son proprietaire. Les dechets presents sur le site seront evacues et un couvert vegetal d'herbe sera seme. Ce projet ne necessite donc pas d'evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Malville

Prénom Romain

Qualité du signataire Representant Legal

À Paris

Fait le 19-12-2024

Signature du (des) demandeur(s)